

# Quels salariés exercent en *open space* ?

En France en 2019, 3,2 millions de salariés, soit deux salariés de bureau sur cinq, travaillent en *open space*, c'est-à-dire dans un espace de travail collectif où les bureaux ne sont séparés ni par des murs ni par des cloisons. Par rapport aux salariés en bureau classique, ceux en *open space* sont relativement plus jeunes et urbains. Près des trois quarts d'entre eux exercent au sein de 20 métiers, bien que l'aménagement en *open space* existe dans presque tous les métiers de bureau. Les salariés en *open space* exercent plus fréquemment dans les grands établissements et dans le secteur privé. Ils travaillent davantage en équipe, occupent moins souvent un poste d'encadrement et ont moins de contacts avec le public. Ils pratiquent plus souvent le télétravail, surtout ceux qui sont cadres.

## ENCADRÉ • L'enquête Conditions de travail 2019

L'enquête Conditions de travail vise à obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions selon divers angles : horaires, rythmes de travail, pénibilité, organisation du travail, coopération, conflits, etc. Elle est réalisée tous les 3 ans depuis 2013 et alterne une focalisation sur les conditions de travail (CT 2013 et CT 2019) ou sur les risques psychosociaux (CT-RPS 2016). Depuis l'édition 2019, elle comporte une question sur le travail en *open space*.

Plus d'informations sur l'enquête [en ligne](#).

Cette étude porte sur 7 306 salariés en emploi de bureau (éclairage).

## Deux salariés de bureau sur cinq travaillent en *open space*

Les bureaux sans cloison ou en plateau ouvert, dits *open spaces*, se sont développés au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ils sont présentés par leurs promoteurs comme un moyen d'accroître la productivité par la fluidification de la communication entre travailleurs mais aussi de réduire les coûts de l'espace de travail [1]. En France, en 2019, 13 % des salariés, soit 3,2 millions de personnes, travaillent en *open space*, d'après l'enquête Conditions de travail 2019, qui abordait cette question pour la première fois (encadré). Qui sont les salariés travaillant dans un espace de travail aménagé en *open space* ? Quels métiers exercent-ils ?

En 2019, un tiers des salariés, soit 8,1 millions de personnes, occupent un emploi de bureau (graphique 1 et éclairage). Parmi eux, 40 % travaillent en *open space*, soit 3,2 millions de personnes.

Les salariés exerçant en *open space* sont relativement plus jeunes que les travailleurs de bureau classique : 21 % d'entre eux ont moins de 30 ans (contre 13 % ; tableau 1). Ils sont aussi plus urbains : 59 % résident dans une aire urbaine d'au moins 500 000 habitants<sup>1</sup> (contre 45 %). En *open space* ou en bureau classique, les trois quarts des salariés sont cadres ou

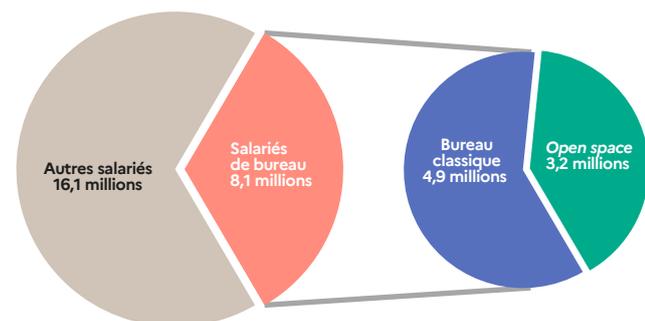
<sup>1</sup> Paris, Lyon, Marseille - Aix-en-Provence, Toulouse, Lille, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Grenoble, Rennes, Rouen, Toulon, Douai - Lens, Montpellier, Avignon et Saint-Étienne. Pour plus d'informations sur les aires urbaines, voir <https://www.insee.fr/fr/information/2115011>

professions intermédiaires. Chaque catégorie socio-professionnelle recouvre toutefois une grande diversité de situations, avec des fonctions qui peuvent par exemple différer fortement selon le secteur d'activité ou le fait d'encadrer ou non d'autres salariés, et ainsi s'exercer dans des conditions variées. Une fois tenu compte de ces différences, les cadres apparaissent moins souvent en *open space* que les autres salariés ([tableau A en ligne](#)). En revanche, les salariés en *open space* ne présentent pas de particularité par rapport à leurs homologues en bureau classique selon le sexe : dans les deux configurations, les femmes sont légèrement

majoritaires. Il n'y a pas de différence non plus dans le type de contrat de travail.

L'*open space* concerne presque tous les métiers de bureau, mais près des trois quarts des salariés en *open space* se regroupent sur 20 métiers (2,3 millions parmi le total de 3,2 millions ; tableau 2). Le métier d'« ingénieur, cadre d'étude, recherche et développement en informatique ou chef de projets informatiques » est celui qui en détient le plus grand nombre (262 000). Les télévendeurs en *open space* sont moins nombreux (48 000) mais ils représentent 90 % de l'ensemble des télévendeurs : c'est

GRAPHIQUE 1 | Salariés de bureau et salariés en *open space* en 2019



Lecture : en France en 2019, il y a 8,1 millions de salariés de bureau. Parmi eux, 4,9 millions travaillent en bureau classique et 3,2 millions en *open space*, soit 40 %.

Champ : salariés en France.

Source : Dares-Drees-DGAFF, enquête Conditions de travail 2019.

TABLEAU 2 | Les 20 métiers de bureau réunissant le plus de salariés en *open space* en 2019

	(1) Nombre de salariés en <i>open space</i>	(2) Nombre de salariés de bureau	(3) = (1)/(2) Part des salariés en <i>open space</i> (en %)
<b>Ensemble</b>	<b>3 239 400</b>	<b>8 101 600</b>	<b>40</b>
<b>Les 20 métiers regroupant le plus de salariés en <i>open space</i></b>	2 350 100	5 895 100	40
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques	262 200	424 100	62
Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)	205 000	570 200	36
Techniciens des services administratifs	169 200	472 500	36
Attachés commerciaux	166 400	410 800	41
Agents administratifs divers	146 200	328 300	45
Employés des services au public	146 000	537 500	27
Employés de la comptabilité	143 000	374 000	38
Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité	129 900	226 800	57
Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique	127 800	274 200	47
Secrétaires bureautiques et assimilés	122 100	344 700	35
Employés de la banque et des assurances	119 600	227 900	52
Agents de catégorie B de la fonction publique (hors enseignement, patrimoine, impôts, trésor, douanes)	99 600	336 000	30
Cadres de la banque	98 400	210 300	47
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)	92 000	192 800	48
Cadres A de la fonction publique (hors spécialités juridiques) et assimilés	69 700	483 800	14
Techniciens des services comptables et financiers	53 500	150 800	35
Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique	51 800	112 600	46
Techniciens d'étude et de développement en informatique	49 900	71 300	70
Responsables logistiques (non cadres)	49 600	93 200	53
Télévendeurs	48 200	53 300	90

Lecture : parmi 424 100 ingénieurs, cadres d'étude, recherche et développement en informatique et chefs de projets informatiques, 262 200, soit 62 %, travaillent en *open space*.

Champ : salariés de bureau en France.

Source : Dares-Drees-DGAFF, enquête Conditions de travail 2019.

TABLEAU 1 | Caractéristiques sociodémographiques des salariés en *open space* et en bureau classique en 2019

	En %	
	En <i>open space</i>	En bureau classique
<b>Sexe</b>		
Homme	48	47
Femme	52	53
<b>Tranche d'âge</b>		
Moins de 30 ans	21	13
30-49 ans	56	52
50 ans ou plus	23	35
<b>Niveau de diplôme</b>		
Inférieur au bac	11	15
Bac	14	18
Bac+2, Bac+3, Bac+4	43	40
Bac+5 ou plus	32	27
<b>Type de contrat de travail</b>		
Intérim, emploi aidé, CDD, saisonnier, vacataire	8	9
CDI, fonctionnaire	89	89
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, stage rémunéré	3	2
<b>Taille de l'aire urbaine de résidence</b>		
Aire urbaine de Paris	33	23
Aires urbaines de 500 000 à 9 999 999 habitants	26	22
Aires urbaines de moins de 500 000 habitants et hors aire urbaine	41	55
<b>Catégorie socio-professionnelle</b>		
Cadres et professions intellectuelles supérieures	43	44
Professions intermédiaires	31	30
Employés	26	26

Lecture : 48 % des salariés en *open space* sont des hommes.

Champ : salariés de bureau en France.

Source : Dares-Drees-DGAFF, enquête Conditions de travail 2019.

le métier où la pratique de l'*open space* est la plus fréquente. À l'opposé, cette pratique reste peu répandue parmi les cadres de la fonction publique (hors spécialités juridiques) : seuls 14 % d'entre eux sont concernés.

## Une pratique plus répandue dans les grands établissements et dans le secteur privé

Les salariés en *open space* travaillent davantage que les salariés en bureau classique dans de grands établissements comptant 500 salariés et plus (27 % contre 20 %) et moins souvent dans de très petits et petits établissements employant moins de 50 salariés (36 % contre 46 % ; graphique 2). L'*open space* est moins présent dans le secteur public<sup>2</sup> : seuls 12 % des salariés en *open space* y travaillent (contre 26 % des salariés de bureau classique).

## Plus de travail en équipe, moins d'encadrement et de contacts avec le public

Les salariés en *open space* sont plus nombreux à travailler en équipe : 43 % contre 37 % en bureau classique (graphique 3). Les encadrants, c'est à dire ceux dont la

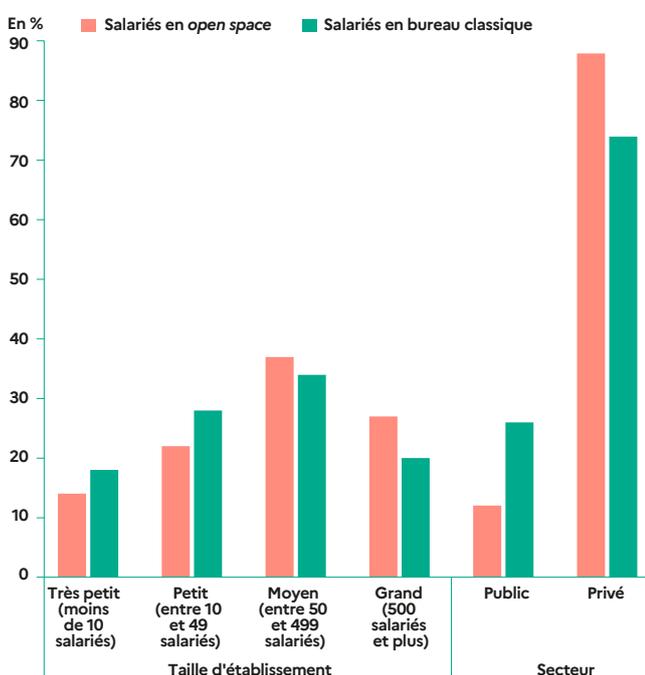
tâche principale consiste à superviser le travail d'autres salariés (hors apprentis ou stagiaires), sont moins présents en *open space* : seulement 16 % (contre 23 %). L'écart est encore plus marqué chez les cadres : seuls 27 % de ceux qui travaillent en *open space* sont encadrants, contre 39 % en bureau classique.

En *open space*, les salariés sont moins souvent en contact avec le public (usagers, patients, élèves...) que les salariés en bureau classique (62 % contre 68 %), en particulier en face à face (42 % contre 53 %).

## Davantage de télétravail, notamment pour les cadres

Les salariés en *open space* sont plus nombreux à télétravailler : 22 % d'entre eux, contre 18 % des salariés en bureau classique<sup>3</sup>. Parmi les cadres, les plus concernés par le télétravail, l'écart est encore plus marqué : 38 % de ceux exerçant en *open space* télétravaillent (contre 26 %). D'une part, les tâches des salariés en *open space*, en particulier des cadres, pourraient être davantage télétravaillables : ils sont moins souvent encadrants, exercent fréquemment des métiers d'étude, de recherche, ou dans le domaine de l'informatique. D'autre part, le télétravail pourrait permettre aux salariés de retrouver un environnement plus calme [2]. ●

**GRAPHIQUE 2 | Taille d'établissement et secteur des salariés en *open space* et en bureau classique en 2019**

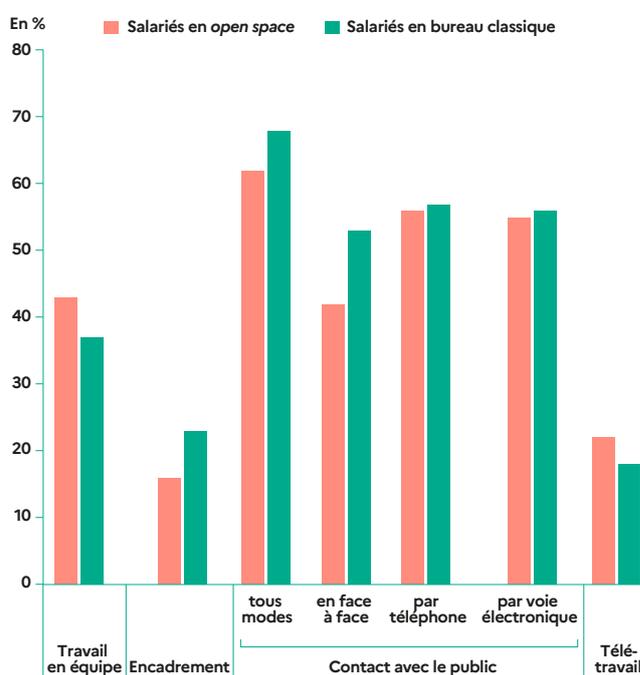


Lecture : 14 % des salariés en *open space* travaillent dans de très petits établissements (moins de 10 salariés).

Champ : salariés de bureau en France.

Source : Dares-Drees-DGAFP, enquête Conditions de travail 2019.

**GRAPHIQUE 3 | Activité des salariés en *open space* et en bureau classique en 2019**



Lecture : 43 % des salariés en *open space* travaillent en équipe.

Champ : salariés de bureau en France.

Source : Dares-Drees-DGAFP, enquête Conditions de travail 2019.

<sup>2</sup> Le secteur public regroupe les salariés de l'État, des collectivités territoriales, des hôpitaux publics et du secteur public social et médico-social. Le secteur privé réunit les salariés des entreprises, des associations et des particuliers.

<sup>3</sup> L'enquête date de 2019, avant la crise sanitaire, et la pratique du télétravail s'est assez largement développée depuis. Mais les différences entre professions se sont dans l'ensemble maintenues, en particulier le fait que le télétravail concerne bien davantage les cadres que les autres salariés : [télétravail durant la crise sanitaire \(Dares\)](#).

## ÉCLAIRAGE • Définir les salariés de bureau

Dans l'étude, les métiers de bureau sont déterminés en fonction des trois facteurs suivants : l'utilisation ou non d'un ordinateur à l'occasion du travail, la durée d'utilisation des matériels informatiques à titre professionnel et le fait de ne pas rester longtemps debout pour l'exécution du travail.

Plus précisément, sont retenus comme métiers de bureau ceux ayant (graphique A) :

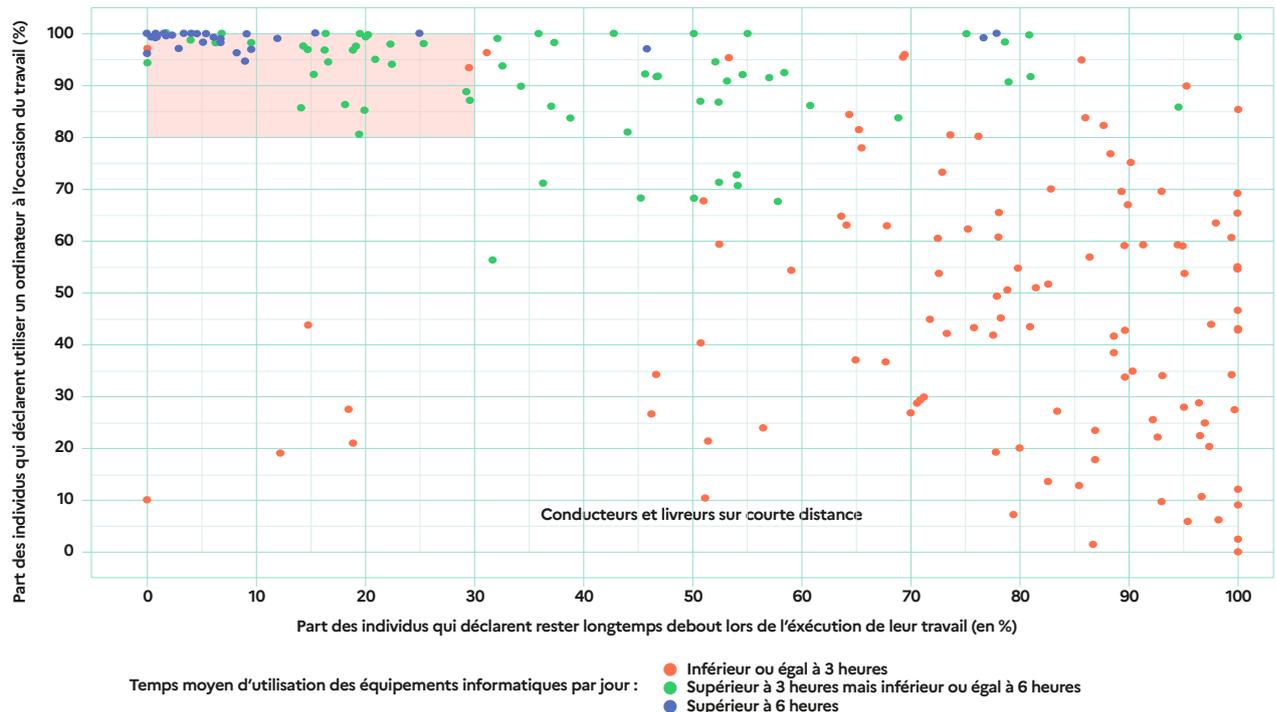
- Une proportion supérieure à 80 % d'individus qui utilisent un ordinateur à l'occasion du travail ;
- Un temps moyen d'utilisation des matériels informatiques (un ordinateur, une tablette, un terminal mobile ou embarqué, etc.) supérieur à 3 heures par jour ;

- Une proportion inférieure ou égale à 30 % d'individus dont l'exécution du travail impose de rester longtemps debout.

71 métiers correspondent à ces critères et sont donc considérés comme métiers de bureau ([tableau B en ligne](#)). Cette approche est dépendante des critères et des seuils retenus mais elle présente l'avantage de proposer des critères objectifs pour définir le périmètre des salariés de bureau. Elle évite ainsi de recourir à un classement reposant uniquement sur des dires d'experts.

D'après cette définition, en 2019 en France, 16,1 millions de personnes, soit deux tiers des salariés, occupent un emploi qui n'est pas effectué en bureau et 8,1 millions de personnes, soit un tiers des salariés, exercent un emploi de bureau.

**GRAPHIQUE A | Les 3 caractéristiques du travail (utilisation d'un ordinateur, durée d'utilisation des matériels informatiques et rester longtemps debout) selon le métier, en 2019**



Note 1 : un point représente un métier.

Note 2 : les métiers de bureaux sont les points verts et violets se situant dans le rectangle orange. Voir le tableau B en ligne pour la liste des métiers de bureau. Lecture : 10 % et 51 % des conducteurs et livreurs sur courte distance déclarent respectivement utiliser un ordinateur et rester longtemps debout lors de l'exécution de leur travail. Dans ce métier, le temps moyen d'utilisation des équipements informatiques par jour est inférieur ou égal à 3 heures.

Champ : personnes en emploi en France.

Source : Dares-Drees-DGAFP, enquête Conditions de travail 2019.

Tiphaine Do et Audrey-Rose Schneider (Dares)

### Pour en savoir plus

[1] Pillon T. (2016), [Retour sur quelques modèles d'organisation des bureaux de 1945 à aujourd'hui](#), *La nouvelle revue du travail*, 9, septembre.

[2] Do T., Schneider A-R. (2023), [Quelles sont les conditions de travail des salariés en open space ?](#), *Dares Analyses* n° 67, décembre.

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

**Mise en page**  
Dares, ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'Insertion

**Réponses à la demande**  
[dares.travail-emploi.gouv.fr/contact](mailto:dares.travail-emploi.gouv.fr/contact)

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
[joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr)

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](http://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE  
PUBLIQUE